LA PASSERELLE

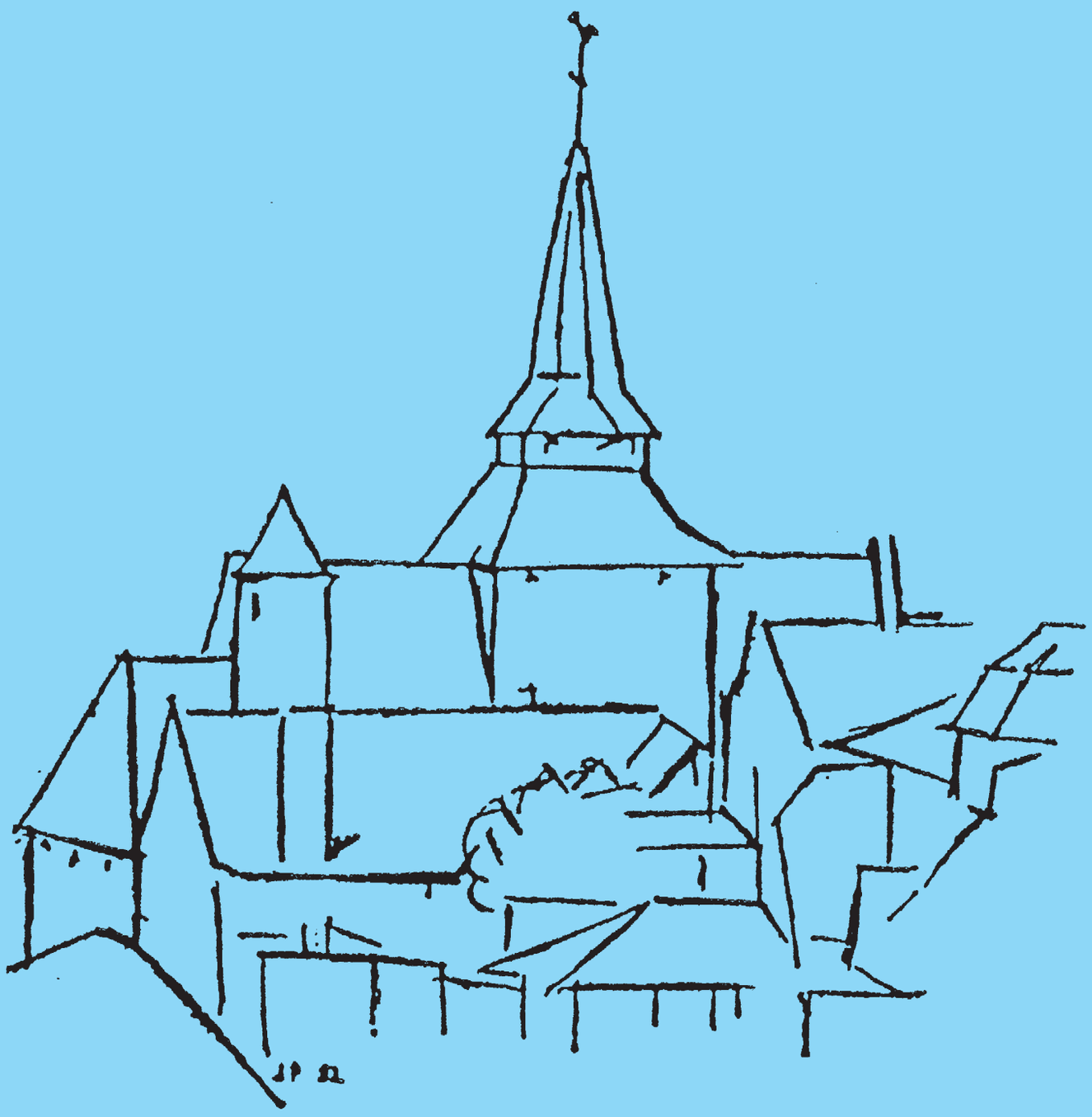

BULLETIN D'INFORMATION DE LA CELLE DUNOISE

N° 111 - Hiver 2017

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Les travaux du Conseil municipal	5
Grippe aviaire	13
État-civil	14
Recensement et élections	15
Agenda 21	16
Une plongée pour les lignes	18
Renouvellement de matériel pour les services techniques	21
La page des villages : Le Chiron	22
Le marronier du Cluzeau	24
La page des recettes	26
Zéro pesticide	27
Le SDEC	28
La page des écoliers	31
La vie des associations	33
Calendrier des manifestations	36

Mairie de La Celle Dunoise
1, Route des Peintres
23800, La Celle Dunoise
Tél : 05 55 89 10 77, Fax : 05 55 89 20 29
Courriel : mairie@lacelledunoise.fr

Le site internet de la Celle Dunoise est mis à jour régulièrement
avec de nouvelles informations. Soyez nombreux à nous rendre visite :
http://www.lacelledunoise.fr

La Passerelle est ouverte à tous. N'hésitez pas à déposer
vos propositions d'articles ou suggestions à la Mairie avant le 8 mars.

Directeur de la publication : Claude Landos
Comité de rédaction : Responsable : Ghislaine Cerclay
Membres : Isabelle Évrard, Josiane Garnotel, Catherine Godin, Michel Minaret.

Le mot du Maire

Bonjour à Tous,

Une année se termine, une nouvelle commence.

C'est le moment de revenir en arrière sur le chemin accompli et de regarder vers l'avenir.

Le travail de l'équipe municipale s'est réalisé entre tradition et modernité, entre respect du passé et construction de l'avenir, entre suivi du quotidien et préparation de demain.

Pour la tradition, nous avons été au bout de la restauration de notre église Saint-Pierre-ès-liens, nous avons réuni les « Patoisans » et amateurs dans deux journées très fréquentées et documentées sur le « Parler Marchoix » coorganisées avec l'association « Les fruits du terroir », nous avons essayé de réaliser tous les travaux communaux dans le respect de notre Patrimoine et de l'environnement...

Pour le présent, nous avons suivi les affaires courantes : la voirie, l'assainissement, l'école, la sécurité, la vie économique …

Et pour l'avenir, nous arrivons à la phase finale de projets instruits depuis de nombreux mois :

l'assainissement du bourg et le zonage dans les villages, l'accessibilité des établissements recevant du public (les réalisations de la première année ont déjà été menées à bien), l'enfouissement des lignes ERDF démarrera bientôt, les économies d'énergie dont la première phase se déroulera en 2017 (éclairages du bourg avec des ampoules à basse consommation, remplacement de certains réverbères) la seconde phase avec la rénovation énergétique de nos bâtiments publics suivra, ce qui à moyen terme réduira nos dépenses de fonctionnement.

D'autres projets sont en cours d'étude avec une réflexion (permanente) sur la mise en valeur de la commune : participation aux plans Paysage du Pays Ouest Creuse et de la Vallée des Peintres, amélioration des sentiers de randonnées et de nos structures d'accueil (camping et gites), projet VTT (sentier des maçons), étude et développement des activités de Pleine Nature (avec le Pays Ouest Creuse et la future grande Comcom), sécurisation des routes ...

Ces projets ont pour but de développer l'attractivité de notre commune, de développer nos commerces et services, de maintenir ou développer l'économie locale, de porter les valeurs de la Ruralité et de stopper la baisse de notre population...

Bien sûr, nous avons à l'esprit leur coût, et la recherche des aides et subventions fait partie de nos préoccupations de base. Certains projets financés ou prioritaires se réaliseront rapidement, d'autres seront fonction du réalisme économique indispensable.

L'avenir sera aussi de trouver notre place dans la future grande Comcom. Nous avons regretté la précipitation et l'obligation de ce nouveau découpage, mais nous avions des projets en commun avec La Souterraine et le Pays ouest Creuse et nous travaillons déjà sur d'autres avec toute la future grande Comcom.

Les communes qui n'avanceront pas resteront en marge et stagneront !

A côté de cette grande Comcom nous continuerons à développer des échanges privilégiés avec les communes environnantes : St Sulpice le Dunois, Le Bourg d'Hem, Chambon Ste Croix, Chéniers, Dun le Palestel, Villard, Fresselines...

Nous aurons beaucoup à y gagner en terme de services, de cohésion et de dynamisme.

Comme vous le voyez, nous sommes toujours dans la préparation de cet Avenir qui passe par Nous, qui passe par Vous !

Nous nous ferons un plaisir de vous rencontrer pour la cérémonie des vœux qui aura lieu à la Salle des Loisirs le 7 Janvier. D'autres réunions spécifiques suivront et nous vous présenterons leur calendrier.

Je profite enfin de ces quelques lignes pour remercier vos élus avec qui nous faisons un réel travail d'équipe, nos employés communaux qui assurent le suivi du quotidien et à Vous Tous pour votre écoute, votre soutien, vos suggestions ou critiques...

Recevez nos Meilleurs Vœux de santé et bonheur pour l'année 2017.

Claude Landos

Les travaux du Conseil municipal

Séance du 19 septembre 2016

Excusés : Mmes Ghislaine Cerclay, Isabelle Évrard, M. Cathal Quigg.
Pouvoirs donnés : Mme Cerclay à M. Serret, M. Quigg à M. Minaret. Mme Evrard à M. Deuquet
Présents : M. Claude Landos, Maire, Mmes Michèle Dupoirier, Catherine Godin, M.Pascal Lemaitre, Michel Minaret, adjoints, Mme Brigitte Guinot-Nadal, M. Laurent Barrège, Nicolas Deuquet, Alain Serret, Sylvain Mauchaussat, Philippe Nadal, conseillers.

Monsieur Serret est élu secrétaire de séance

PV du 10/6 . Il convient de préciser que lors de la séance du 10 juin, Monsieur Mauchaussat n'a pas été inscrit « absent » sur le procès-verbal.
PV adopté à l'unanimité avec cette modification.
M le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour : l'assainissement collectif du bourg et les amendes de police

1/Budget

Présenté par Mme Catherine Godin
Dépenses de fonctionnement : Opérations réelles
Il reste 358 630,84 en solde par rapport aux 682 586,73€ budgétisés.
Recettes de fonctionnement : Opérations réelles
Le solde est de 188 642,77€ au regard des 617 409,70€ budgétisés.

Décision modificative

Il est nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires en raison de dépenses non prévues en investissement et en fonctionnement notamment pour le remplacement du chauffe-eau du restaurant La Bergerie, le règlement des intérêts de préfinancement du prêt pour les travaux de l'église, les travaux en régie et achat de matériel (F5 maison Lalière, commerce au 18 rue de la Marche, accessibilité). Un virement de crédits (du 020 – 12600 au 21571 + 12600€) a été également saisi le 4 août 2016 (facture tracteur). Les membres du CM demandent des explications sur la consommation importante d'eau chaude (500l/jour) qui nécessite un matériel coûteux.

En Investissement :

Virement de crédits - Dépenses					*Virement de crédits – Dépenses*				
articles	BP 2016	DM	Total budget	Crédits disponibles	articles	BP 2016	DM	Total budget	Crédits disponibles
020	21 110.73	- 100.00	8 410.73	8 410.73	1641	33 647.27	+ 100.00	33 747.27	+ 3 585.10
2313	70 000.00 RAR 94 491.81	- 20 000.00	145 491.81	30 775.02	2132	5 000.00	+ 5 000.00	10 000.00	+ 8 820.97
					2132 *040*	10 000.00	+ 5 000.00	15 000.00	+ 15 000.00
					2135	10 900.00	+ 5 000.00	15 900.00	+ 3 700.43
					2135 *040*	0.00	+ 5 000.00	5 000.00	+ 5 000.00

En Fonctionnement :

Augmentation de crédits - Dépenses					*Augmentation de crédits – Recettes*				
articles	BP 2016	DM	Total budget	Crédits disponibles	articles	BP 2016	DM	Total budget	Crédits disponibles
60631	2 200.00	+ 5 000.00	7 200.00	+4 815.27	722 *042*	10 000.00	+10 000.00	20 000.00	+ 20 000.00
60633	2 000.00	+ 5 000.00	7 000.00	+6 132.34					

Virement de crédits - Dépenses					Virement de crédits – Dépenses				
articles	BP 2016	DM	Total budget	Crédits disponibles	articles	BP 2016	DM	Total budget	Crédits disponibles
022	25 223.33	- 1 155.51	24 067.82	+24 067.82	66111	11 440.89	+ 1 155.51	12 596.40	+ 1 231.20

vote : Accord à l'unanimité.

Indemnité du Receveur Municipal
Particularité de cette année, il y a eu 2 receveurs, l'indemnité sera donc calculée au prorata temporis. Cette indemnité est déclinée en deux parties : Indemnité de conseil et l'indemnité de budget. Elles se calculent sur la base du montant des dépenses d'investissement. Les conseils de ces receveurs sont précieux et il est bien utile d'utiliser leurs compétences.
M le Maire présente le décompte des indemnités : Mme Richaud Eyraud (du 01/01 au 29/02/2016) : indemnités de conseils 69,22€ et indemnités de budget 0€ ; M. Rigonnet (à compter du 01/03/2016) : indemnités de conseils 346.08€ et indemnités de budget 45.73€.
vote : oui= 10 + pouvoirs, une abstention.

Admission en non-valeur :
Suite à la liquidation du magasin Proxi il reste des dettes à la commune de 659,44€ (loyers non payés 2015). Le receveur demande une admission en non-valeur, les gérants n'étant plus solvables. Il est à noter que la Commune avait conservé la caution, ce qui a minoré la dette
vote : Accord à l'unanimité.

Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs téléphoniques
Elle est perçue en fonction du kilométrage des installations sur la commune. Pour 2016 le montant s'élève à 2 629€ (artère aérienne 34,7kmx51,74€, artère en sous-sol 21,028kmx38,81€ et emprise au sol 0,7m²x25,87€)
vote : Accord à l'unanimité.

Amendes de police
Nous percevons un reversement partiel sur les amendes de police à condition que cette somme soit consacrée à la sécurité routière, la subvention pouvant représenter de 20 à 80 % de la facture concernant la Sécurité routière. Le montant des amendes de police 2015 (procès-verbaux 2014) s'élève à 585€ et celui de 2016 (procès-verbaux 2015) à 529,25€.
Des panneaux de signalisation sont changer ou à installer.
La commission voirie va étudier quels sont les besoins et proposera un devis au prochain Conseil.

2/ Assainissement
Présenté par Pascal Lemaître
Assainissement du bourg. L'étude est achevée. Le lieu d'implantation de la station a été choisi (terrain municipal chemin des sillons, avec nécessité d'une extension sur un terrain voisin à cause de la superficie nécessaire) et une dérogation a été obtenue auprès du CODERST, pour avoir l'autorisation d'installation à moins de 100m des habitations. La station sera selon les préconisations des experts constituée d'une filière biologique avec une plantation de roseaux. Elle sera rehaussée pour ne pas être inondable (l'étude se base sur la hauteur des crues centenaires). La filière préconisée sera discrète, fiable et sans nuisance olfactive ni sonore. L'ancienne station sera démontée et le site réhabilité. Les travaux pourraient démarrer en 2017. Située face aux gîtes, il est souligné que cette station devra être équipée d'un habillage végétal conséquent.

Les travaux (réseau et station) ont été estimés à 850 000€, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne subventionne à hauteur de 60 %, et accorde un prêt de 20 % à taux zéro sur 15 ans. (Zone prioritaire). Le Conseil Départemental subventionnera le projet à hauteur de 10 % (accord oral). Il restera 10 % à financer de suite. La réunion de clôture (rendu final de l'étude) se fera le 6 octobre prochain.

Étude de zonage (détermine dans quelles zones de la commune l'assainissement peut être soit collectif soit individuel ; cela concerne surtout les villages.)
Une nouvelle étude doit être faite dans chaque village, elle reprendra l'étude de zonage inachevée de 2001 et les conclusions des contrôles du SPANC, et sera suivie par une enquête publique afin que les résultats soient reconnus, validés et constituer un document opposable.
Par délibération n°2015-06-02 le Conseil a décidé de la reprise du zonage d'assainissement afin de le réactualiser. Un devis avait été présenté pour un montant de 1 430€ HT. Ce devis a été revu, par la même société, et s'élève aujourd'hui à 6 008.75€ HT. En effet le 1er devis n'était pas complet et ne correspondait pas à la demande.
Monsieur le Maire propose aux Conseillers de lancer une consultation pour obtenir plusieurs devis afin d'étudier au mieux les propositions et faire une recherche de maître d'œuvre avec un appel d'offres.
vote : Accord à l'unanimité.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC Service Public d'Assainissement non collectif
Après contrôle d'ÉVOLIS des habitations « utilisées » Creusoises :
21 % d'installations sanitaires individuelles sont aux normes
30 % d'installations sanitaires ne sont pas aux normes, sans risques sanitaires ou environnementaux
40 % d'installations sanitaires ne sont pas aux normes avec risques sanitaires ou environnementaux
10 % sont sans installations sanitaires.

Paradis de Pablo :
Cet espace devra être accessible aux handicapés.
Lors des visites de la commission Travaux, une demande a été faite pour le drainage de ces terrains souvent inondés et marécageux en hiver, notamment par des sources, ce qui est préjudiciable au bien-être et à la santé des chevaux et à l'accueil des usagers. Un réseau de tranchées est demandé pour drainer ces terrains, l'eau récupérée sera envoyée dans le réseau des eaux pluviales. Un premier devis est d'environ 2 910€, mais n'est pas complet ; un second devis (Evolis) est attendu.
Une autre demande de l'association a été faite pour niveler le sol sous le hangar afin de permettre des activités en hiver et par temps pluvieux.
Une demande de subvention de l'état (DETR) va être faite pour ce projet.
vote : sur les travaux 3 contre, 3 abstentions, 8 pour.

3/ Structures touristiques
La Commune est devenue la propriétaire des campings et des gîtes (anciennement Trois lacs) depuis juillet. Au camping de la baignade, des travaux dans le cadre de l'accessibilité restent à réaliser (toilettes notamment).

Fréquentation des Campings :

Analyse de la fréquentation des campings en 2016

La Baignade du 1er avril au 11 septembre

Nuitées	Nuitées taxées	Taxe de séjour
363	**713**	**142,60 €**

Chèques vacances	290,00 €
Chèques	1 513,55 €
Espèces	2 456,60 €
	4 260,15 €

du 1er avril au 26 novembre 2015

5 156,88 €

Ecart ***-896,73 €***

Les Sillons du 1er juillet au 11 septembre

Nuitées	Nuitées taxées	Taxe de séjour
287	**547**	**109,20 €**

Chèques vacances	290,00 €
Chèques	561,00 €
Espèces	1 736,20 €
	2 587,20 €

du 1er juin à fin septembre 2015

3 509,45 €

Ecart ***-922,25 €***

Situation cumulée

Chèques vacances	580,00 €
Chèques	2 074,55 €
Espèces	4 192,80 €
	6 847,35 €

Ecart cumulé		**-1 818,98 €**

Analyse des demandes du point I durant l'été

50 demandes pour la randonnée, 120 demandes pour des conseils visites. Très peu de demandes pour le canoë, la pêche, les vélos ou l'équitation mais les membres du conseil pensent que ces domaines suscitent moins de questionnement, les informations étant aisées à trouver.

Le nombre de cartes de pêche vendues est sensiblement le même que l'an dernier.

A ce sujet, un projet de parcours « no kill » est en étude à la Celle Dunoise et semble être une réelle attente car serait unique dans le département, mais pour l'instant, il n'a pas abouti (doit être discuté avec la commune de St Sulpice le Dunois).

Tarifs gîtes chalets campings pour 2017 :

Pour des raisons pratiques nous proposons de maintenir les tarifs 2016 qui ont été fixés par le Conseil communautaire. Cela pour le reste de l'année 2016 mais également pour 2017.

CAMPING DE LA BAIGNADE

redevance par campeur	redevance par enfant (- 7 ans)	redevance par véhicule	redevance par tente ou caravane	redevance par camping car	redevance garage mort (du 1/07 au 31/08)	redevance garage mort autres périodes	redevance branchement électrique	redevance machine à laver et sèche-linge
2,75€	1,45€	1,70€	1,70€	3,40€	5,60€	2,75€	2,75€	2,50€

HAMEAU DE GITES DE LA RIVIERE ET CHALETS MOBILES DU CAMPING DE LA BAIGNADE

REDEVANCE HEBDOMADAIRE		Nbre de Gîtes/ Chalet	HAUTE SAISON PERIODE A	MOYENNE SAISON PERIODE B	BASSE SAISON PERIODE C
Hameau de Gîtes Site de la Rivière	3 pers	1	323€	209€	158€
	5 pers	2	358€	246€	176€
	8 pers	2	418€	305€	209€
Chalets Mobiles Site du camping de la Baignade	4 pers	3	313€	203€	152€

REDEVANCE WEEK END et COURT SEJOUR	HAUTE SAISON PERIODE A		MOYENNE SAISON - PERIODE B					
	2 nuits	nuit suppl.	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	1 sem
Hameau de Gîtes Site de la Rivière								
3 pers	132€	66€	106€	139€	165€	150€	179€	209€
5 pers	152€	76€	122€	157€	193€	174€	210€	246€
8 pers	183€	91€	157€	185€	226€	217€	262€	305€
Chalets Mobiles Site du camping de la Baignade								
4 pers	132€	66€	102€	135€	160€	144€	173€	203€

REDEVANCE WEEK END et COURT SEJOUR	BASSE SAISON - PERIODE C					
	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	1 sem
Hameau de Gîtes Site de la Rivière						
3 pers	78€	106€	122€	113€	136€	158€
5 pers	88€	114€	139€	125€	151€	176€
8 pers	106€	139€	165€	150€	179€	209€
Chalets Mobiles Site du camping de la Baignade						
4 pers	76€	102€	118€	109€	131€	152€

1. La location à la semaine pendant les petites vacances scolaires sera privilégiée. Nous ne pourrons confirmer les locations pour une durée inférieure à une semaine que très peu de temps à l'avance.

Sont également à rajouter au montant de la location, les frais d'électricité (un forfait de 8 kw par jour est compris dans le prix de la location. Les kw supplémentaires seront facturés 0,15 € / kw), ainsi que les frais de ménage si nécessaire.
Une caution de 200€ est réclamée à l'entrée dans le gîte et est restituée s'il n'y a pas de problèmes (casse de matériel, dégradation des locaux, etc ...) ainsi qu'une caution de 50€ pour les frais éventuels de ménage.
Période A : du 08 Juillet (ou début des vacances d'été) au 31 Août (période estivale)
Période B : vacances scolaires Toussaint, Noël, hiver et Pâques (des 3 zones A, B et C)
Période C : hors périodes vacances scolaires (petites vacances) et hors période estivale (grandes vacances)
vote : Accord à l'unanimité.
Une prochaine commission tourisme déterminera les tarifs 2018, l'actualisation du règlement intérieur et les améliorations à apporter aux installations.

Office de Tourisme :
Une délibération est prise pour rembourser des frais de dossiers suite à une erreur de facturation de l'office de tourisme envers des clients. Le remboursement en sera demandé à l'office ensuite. Montant 6 £.
vote : Accord à l'unanimité.
De même 20€ seront remboursés à des clients en raison d'un lave-vaisselle défectueux.
vote : Accord à l'unanimité.

4/ École
Il y a pour cette rentrée 72 enfants sur les deux écoles du RPI (La Celle Dunoise et St Sulpice le Dunois), la directrice est Mme Aurélie Lebras comme en 2015/2016 à La Celle Dunoise, alors qu'une nouvelle directrice a été nommée à St Sulpice, Mme Raclin.
La fête de Noël des écoles sera le 9 décembre en matinée. Le spectacle de Noël du RPI sera organisé par la Commune cette année.
Convention de gestion du RPI :
Il s'agit de de la répartition et du partage des frais de cantine, transport scolaire, personnels. La convention est à actualiser entre la commune et St Sulpice. La commission scolaire va travailler le dossier.

5/ SIAEP
Présenté par M. Michel Minaret
La commune de Châtelus Malvaleix souhaite adhérer au syndicat des eaux. L'avis des communes membres du SIAEP est requis.
vote : Accord à l'unanimité.

6/ Questions diverses
Mme Catherine Godin rappelle que la fête de la lumière a lieu comme chaque année le 21/12. M. Alain Serret indique qu'un groupe de musiciens est déjà réservé : il s'agit du groupe Marchin'sax, groupe de saxophones de Guéret.
M. Alain Serret précise qu'il souhaite qu'il y ai davantage de participants pour préparer ce concert, notamment pour installer les bougies. Il rappelle également qu'une réunion de préparation des décorations de Noël aura lieu le 5/10/16 à 18h30 salle des loisirs.
L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est levé à 23h45.

Séance du 14 octobre 2016

Le 14 octobre 2016 à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Celle Dunoise légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Claude Landos, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Claude Landos, Michèle Dupoirier, Pascal Lemaitre, Catherine Godin, Michel Minaret, Cathal Quigg, Sylvain Mauchaussat, Nicolas Deuquet, Ghislaine Cerclay, Alain Serret, Brigitte Guinot.

Étaient excusés : Madame Isabelle Evrard, Messieurs Laurent Barrège, et Philippe Nadal.

Ont reçu procuration : Mme Brigitte Guinot de M. Philippe Nadal et Mme Michèle Dupoirier de Mme Isabelle Evrard.

M. Michel Minaret est nommé secrétaire pour la séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2016. Le CR est approuvé à l'unanimité, 13 voix pour.

Monsieur le maire demande que le point 1 de l'ordre du jour sur la re-dynamisation du bourg soit traité en fin de Conseil, accord des participants.

Assainissement collectif du Bourg : M. Pascal Lemaître fait le CR de la dernière réunion plénière avec le cabinet d'étude Impact Conseil, les représentants du département, de la Police de l'eau et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Il indique au Conseil les estimations des budgets : travaux sur le réseau et la station d'épuration. Le coût prévisionnel estimatif de l'opération est le suivant : Travaux 904 890€, achat terrain 6000 €, imprévus autres 45 250 €, honoraires maitrise d'œuvre 90 489 €, SPS, bureaux de contrôle 2000€, annonce et publicité 3000 €. L'achat du terrain est en négociation.

L'estimation totale et finale est à environ 1 051 629€ HT. M. Lemaître rappelle les subventions possibles soit : 60% de l'agence de l'eau (pour zone prioritaire), 10% du département (accord oral) et nous pourrons bénéficier d'une avance de 20% sur le coût HT à taux 0 de l'Agence de l'eau.

Il convient maintenant de faire appel à un maître d'œuvre qui se chargera d'établir les cahiers des charges pour les appels d'offre des entreprises.

Des questions sont posées sur les compétences en matière d'assainissement qu'assumeront les nouvelles intercommunalités en 2020. Un financement par la nouvelle intercommunalité est très improbable. (à étudier). Les subventions au taux exceptionnel de l'agence de l'eau sont limitées dans le temps, il serait donc imprudent d'attendre, d'autant que le budget assainissement a un budget propre avec pour assiette les abonnés raccordés. Une étude sur la répercussion du coût des travaux sur la facturation assainissement va être faite avec diverses hypothèses, maintenant que le projet est en phase finale.

Délibération : La Municipalité

- Mandate Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la recherche d'un maitre d'œuvre pour les travaux sur l'assainissement collectif du bourg (réseau et nouvelle station) ;
- Autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- Précise que les travaux sont conditionnés à l'obtention des subventions.

Vote pour 13 voix, adoptée à l'unanimité.

Enfouissement des réseaux. Après notre demande, le SDEC (Syndicat Départemental d'Électrification de la Creuse) a accepté de profiter des travaux sur le réseau d'assainissement pour enfouir une partie des lignes basse-tension restantes dans le Bourg. Ces travaux seront pris en charge par le SDEC, la commune ne devra investir que dans de nouveaux appareils d'éclairage public (subventionnés partiellement).

Délibération autorisant la municipalité à demander le concours technique et financier et signer une convention de co-maîtrise d'œuvre avec le SDEC.

Vote pour, 13 voix, adoptée à l'unanimité.

Amendes de police 2015 et 2016. Une redistribution aux communes est attribuée sur les amendes de police du canton. La commune a l'obligation d'inclure ces sommes à un investissement plus large concernant la sécurité routière. Un devis, le mieux disant, est présenté au Conseil pour l'achat et le remplacement de panneaux de circulation, pour un montant de 1 178€ HT.

Vote pour, 13 voix, adopté à l'unanimité.

Travaux sur les terrains loués au Paradis de Pablo. Les travaux de drainage ont été votés lors de la séance du 19 septembre. Après renseignements pris auprès de la Préfecture, il apparaît que les travaux de mise en accessibilité peuvent également faire l'objet d'une demande de DETR. Les devis sont présentés, le Conseil retient l'entreprise Pinaud pour une somme de 8 328,70€ HT (9 994,44€ TTC) soit :

Travaux de drainage et aménagement intérieur du bâtiment : 4 125 € HT (4 950 € TTC)

Accessibilité : aménagement pour permettre la circulation des personnes handicapées : 4 203.70€ HT (5 044.44€ TTC) Il propose de financer les travaux de la manière suivante en retenant le devis de l'entreprise Pinaud : Fonds propres : 6 662,96€, DETR : 3 331,48 € (40% de la dépense HT)

Total de l'opération : 9 994,44 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer le devis et à demander l'octroi d'une subvention DETR au titre de la rubrique 4 du règlement 2016 auprès des services de la Préfecture de la Creuse.

École :

Sortie pour les élèves à la médiathèque de Genouillac. Signature d'une convention avec la médiathèque de Genouillac et demande de subvention au département pour 3 sorties. Vote pour 13 voix pour, adopté à l'unanimité.

Avenant à la convention du RPI pour prendre en compte le changement de la secrétaire de Saint-Sulpice qui gère la cantine. Vote pour, 13 voix, adopté à l'unanimité.

Voyage scolaire, une participation de la commune à hauteur de 837€ est proposée (d'autres déplacements étant annulés afin de réduire les dépenses communales). Vote pour, 13 voix, adoptée à l'unanimité.

Travaux de l'église. L'opération de mécénat engagé avec la Fondation du Patrimoine a permis de

réunir 26 262€ abondés de 5000€ par la Fondation. Ces sommes étant hypothétiques lors de l'élaboration du budget de travaux, il a été souscrit un prêt auprès de la CDC. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la renégociation de ce prêt ou de consacrer les montants excédentaires à une autre tranche de travaux de l'église. Le Conseil se prononce pour la renégociation du prêt si cela est possible.

Maison Trégnier/Auclair : Cette maison avait été achetée par la municipalité précédente pour éventuellement agrandir ou mieux desservir le commerce. Les nouvelles contraintes, sur l'accessibilité aux bâtiments recevant du public, rendent cette opération très difficile et extrêmement coûteuse. Un acheteur éventuel s'étant présenté, il est demandé au Conseil de réfléchir au devenir de ce bâtiment et de reparler de ce point au prochain Conseil.

Redynamisation de la commune de La Celle Dunoise : Mmes Brigitte Guinot et Catherine Godin présentent au Conseil un document de synthèse regroupant les actions faites et à faire de la municipalité depuis mars 2014; Les Conseillers sont invités à réfléchir autour du document de manière à pouvoir dans un deuxième temps et lors d'un Conseil municipal, engager la commune sur des actions pérennes et en accord avec les finances.

Ce document issu des réunions de travail notamment celle du 27 août va permettre de mettre en cohérence nos actions dans ce cadre. Cet outil doit encore être travaillé et le Conseil remercie Mmes Godin et Guinot pour cette synthèse très avancée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Grippe aviaire

Le Ministre de l'agriculture rappelle que face à la propagation du virus H5N8 responsable de l'influenza aviaire, des mesures de précaution s'imposent. Un niveau de «risque élevé» est déclaré.

«Le risque «élevé» entraîne la mise en place de mesures de protection renforcées sur l'ensemble du territoire national :

• l'obligation de confinement ou de pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages pour tous les élevages commerciaux de volailles (sauf dérogation précisée par arrêté) et toutes les basses-cours (sans dérogation possible) ;

• l'interdiction de tout rassemblement de volailles vivantes, et en particulier des marchés de volailles vivantes (sauf dérogation) ;

• l'interdiction de lâchers de gibiers à plume sur tout le territoire national. Les lâchers de faisans et de perdrix peuvent néanmoins être autorisés sous certaines conditions».

Ces mesures concernent tous les détenteurs de volaille, basse cour familiale ou élevage professionnel.

État-Civil

Décès :

Monsieur Jean-Paul Lebreton, né en 1958, Lavaud, décédé le 11 octobre 2016.

Naissances :

Vanille Evrard née le 23 octobre 2016 de Valéry et Isabelle Evrard, le Bourg.

Rose Hivonnet née le 24 novembre 2016 de Malvina et Jonas Hivonnet, les Chiers.

Nouveaux arrivants :

Patricia et Jean-Paul Lebreton à Lavaud.

Chantal Thumerelle à Lavaud.

Merci à nos généreux donateurs :

Philippe Nadal et le Paris Symphonic Orchestra font un don de 150€ pour l'école.

Madame Bougot (94, Maisons Alfort) donne 40€ pour la Passerelle.

20€ anonymes ont été donnés pour la Passerelle.

Attention, si vous souhaitez figurer dans les rubriques « nouveaux arrivants » ou « jeunes diplômés » de la *Passerelle*, signalez-vous en Mairie. Nous publierons les informations que vous nous aurez fournies par écrit.

Rappel

Nous rappelons aux usagers du service d'eau potable, que pour tous les problèmes liés à la distribution de l'eau sur l'ensemble de la commune, bourg et villages, c'est le délégataire de service public, l'entreprise SAUR, qui est à contacter.

Dépannage 24h/24 - 7j/7 : 05 87 23 10 09

Service clientèle : 05 87 23 10 00

Recensement et élections

Depuis janvier 1999, le service national a été remplacé par la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC). Cette participation concerne tous les jeunes Français, filles et garçons et elle est indispensable pour pouvoir s'inscrire aux examens officiels (permis de conduire, baccalauréat, concours de la fonction publique).

Concrètement, les jeunes doivent se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile (ou sur le site internet http://www.mon-service-public.fr en se créant un espace personnel) dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire. Il leur sera remis une attestation de recensement qui sera à conserver précieusement jusqu'à leur participation à la JDC.

Chaque jeune ayant effectué le recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales de sa commune de résidence lorsqu'il devient majeur. La mairie reçoit de l'INSEE les informations établies sur la base du recensement citoyen et envoie un courrier avant de procéder à l'inscription. Attention, en l'absence de ce courrier, il convient de contacter la mairie pour s'assurer que sa situation est en règle.

À La Celle Dunoise, plusieurs jeunes vont atteindre leur majorité en 2017. Ils recevront leur carte électorale à leur domicile ou pourront la retirer en mairie.

Cette année étant une année électorale, s'ils sont nés entre le 1er janvier 1999 et jusqu'à la veille des élections, ils pourront voter pour l'élection présidentielle (premier tour le dimanche 23 avril, second tour le dimanche 7 mai) et les élections législatives qui sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017.

De plus, l'ensemble des communes va connaître en 2017 une refonte électorale. La refonte est une remise en forme des listes électorales (retrait des noms des personnes radiées ou s'étant inscrites dans une autre commune, renumérotation de chaque électeur, etc.) Cette opération intervient tous les trois à cinq ans. En conséquence, chaque électeur et électrice recevra une nouvelle carte début mars 2017.

Ghislaine Cerclay

Un Agenda 21 pour les Cellois

Un agenda 21 ? *C'est une nouvelle version du calendrier de la Poste ? Vous parlez d'un planning pour le XXIe siècle pour noter et ne pas oublier ce qu'on doit prévoir et mettre en œuvre. Oui d'accord, mais prévoir quoi ? De payer ses impôts, d'acheter un kilo de farine, de ne pas oublier de remercier la tante Jeanne pour sa boîte de chocolats ?*

Mais non ! Prévoir de ne pas oublier de protéger la planète, la Terre quoi !

Oui mais la Terre c'est grand, comment voulez vous qu'on y arrive ici à la Celle Dunoise ?

Et si on commençait déjà par regarder autour de chez nous ; vous savez c'est l'histoire du colibri, ce petit oiseau d'une légende amérindienne : un feu dévastateur se déclenche sur la terre, qui se propage à grande vitesse de village en village, de forêt en forêt… Les hommes courent, s'empressent, mais rapidement n'ont plus qu'une hâte : s'éloigner et se mettre à l'abri. Dans le ciel, un petit colibri s'affaire. Il vole de feuille en feuille, très haut, à la recherche de la moindre goutte d'eau. Dès qu'il en saisit une, au creux d'une feuille ou d'une souche, il la met dans son bec et va la projeter sur le feu. Et le manège recommence, le petit colibri s'affaire, toujours plus rapide et concentré sur sa tâche. Un homme qui l'aperçoit le rappelle à l'ordre « Petit colibri, mais pourquoi t'affaires-tu ? Tu vois bien qu'à toi tout seul, tu n'éteindras pas le feu ». Et le petit colibri répond : « je fais ma part ». Et bien nous à La Celle Dunoise, nous allons essayer de faire notre part. Et pour ne pas l'oublier nous allons nous servir de l'Agenda 21 pour planifier les tâches à réaliser[1].

Pour en avoir discuté avec quelques uns à la Celle Dunoise, cette démarche de protéger la Terre, de penser les actions communales en terme de développement durable pour utiliser des termes un peu « branchés », n'est pas vraiment comprise. Certains penseraient même que c'est une démarche d'intellos écolos. Chez nous, l'air est pur, la circulation pas trop gênante, la pollution presque absente ! Alors l'Agenda 21, on a d'autres chats à fouetter. Oui et non…Nous avons tous à cœur de laisser aux générations futures, une qualité de vie. Et protéger la planète c'est lutter contre les changements climatiques générateurs de désastres écologiques (sécheresses, pluies diluviennes, tempêtes), c'est préserver notre milieu de vie et ses ressources qui permettent le « vivre ensemble » c'est garantir la cohésion sociale et la solidarité entre générations. Et c'est bien sûr générer des dynamiques de développement économique.

1 - Délibération du Conseil municipal le 29 janvier 2016

Ah, en effet ! Dit comme ça, ça mérite réflexion…

La première étape de l'Agenda 21 sera de réaliser un « diagnostic » qui permettra d'évaluer l'état de notre commune du point de vue du développement durable. Cette mission sera confiée à un stagiaire chargé de dresser un état des lieux des transports, du tourisme, de l'agriculture, de l'urbanisme, des commerces et de l'artisanat et d'évaluer toutes les actions menées par la commune mais également par des associations voire des initiatives privées durant ces dernières années ; il aura à charge de rencontrer tous les acteurs locaux. Des documents de synthèse et de communication rendront compte de sa mission. Nous présenterons dans le prochain numéro de *la Passerelle* le déroulement de la mission du stagiaire (financement subventionné par la DREAL à hauteur de 80%) que nous nous apprêtons à recruter.

Brigitte Guinot

Une plongée pour les lignes

Enfouissement des réseaux

En 2017, les réseaux cellois vont effectuer une plongée en sous sol.

L'alimentation électrique en haute et basse tension et les lignes téléphoniques seront enterrées lors d'un vaste chantier mené par plusieurs prestataires.

ERDF, va procéder à l'enfouissement des lignes haute tension sur les communes de Saint Sulpice le Dunois, Anzême et La Celle Dunoise. Le chantier permettra de remplacer 21 km de lignes aériennes par 25 km de lignes enterrées. Il ne devrait pas ou peu entraver la circulation ou l'accès aux habitations.

Suivons ensemble le trajet de cette ligne enterrée, en rouge sur la carte jointe.

Partant de la cour de la cartonnerie, dans laquelle le transformateur sera adapté aux nouveaux besoins, la ligne se dirige au sud, passe sous la première pile du pont puis plonge sous la Creuse. La technique du forage dirigé permettra de ne pas dégrader la rivière et devrait attirer l'attention des curieux. Puis elle longe le côté gauche de la rue de la Fontaine. Le passage du pont au dessus du ruisseau de l'Isle se révélait problématique, la roche granitique empêchant tout forage. La ligne passera donc sur le parapet, dans une gaine spécialement dédiée, avant de se diriger vers St Sulpice. Vers le nord, toujours partant de la cartonnerie, la tranchée n'emprunte la rue de la Marche que sur quelques mètres, pour bifurquer place de la Pierre Soleil dans la rue des Derrières vers le chemin des Sillons. L'étroitesse du passage y nécessitera l'usage d'une simple pelle mécanique. Elle continue sur la route des Peintres et longe le champ jouxtant la mairie avant de faire le tour du cimetière, puis remonte le lotissement et se dirige vers Les Granges.

L'enfouissement concerne toute la commune. Les villages de Beausoleil, les Chiers, l'Age, Cessac, Puychevalier, le Couraud, Puyredeuil, la Vallade, les Granges, la Bussière et Lavaud bénéficieront des travaux.

Ce chantier de 1 441 000 €, est intégré aux investissements réalisés chaque année par ERDF pour sécuriser le réseau. Car, au-delà de l'aspect esthétique, ce type d'opération permet surtout de limiter les interruptions de l'alimentation en énergie provoquées par certaines intempéries (vent violent, orage, inondation, neiges, chute d'arbre). Mieux protégées, les lignes souterraines augmentent la fiabilité du réseau. ERDF mène l'étude depuis plusieurs mois

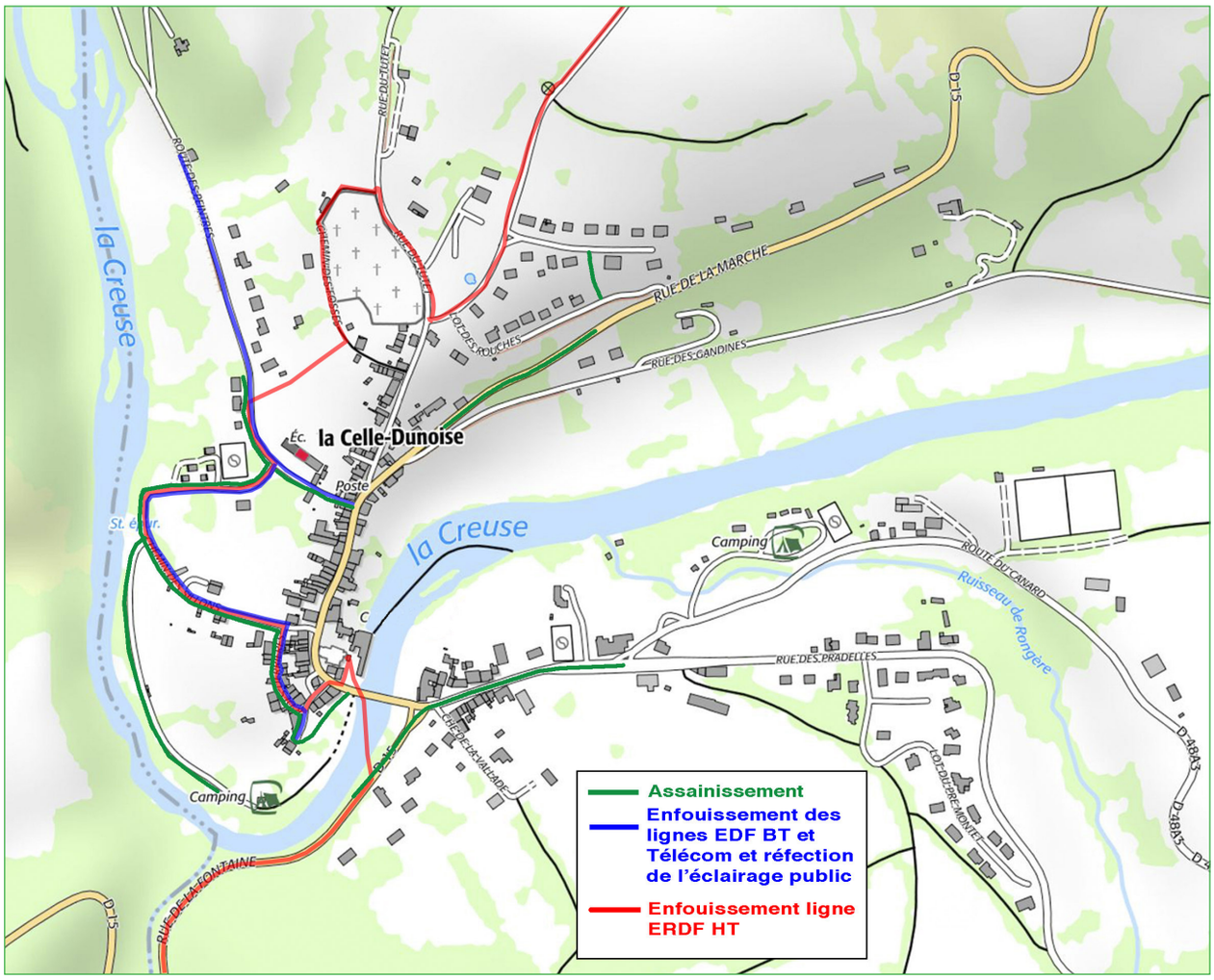

et a signé des conventions avec tous les particuliers et toutes les communes concernés. Le chantier devrait débuter dans le courant du premier trimestre 2017 et prendra fin avec la dépose des poteaux en béton qui jalonnent la ligne HT (Haute Tension).

Resteront donc les petits poteaux en bois, souvent de guingois, parfois de bric et de broc, qui s'emmêlent aux branches que nous avons négligé de tailler, continuant de soutenir bon an mal an nos fils téléphoniques et notre alimentation en électricité ?

Détrompez vous. Car dans le Bourg, profitant de l'opportunité offerte par les travaux nécessaires à l'amélioration de l'assainissement, le SDEC programme l'enterrement des lignes Basse Tension dans les rues où ce n'est pas déjà fait. L'enfouissement est coordonné avec Orange qui déposera dans le même lit les réseaux téléphoniques et les câbles qui recevront la fibre optique dès que la commune y sera éligible. (voir tracé bleu).

Ces lignes BT (Basse Tension) sont celles qui alimentent les particuliers, elles desserviront en sous sol chaque compteur électrique. Cet investissement est pris en charge à 100 % par le SDEC.

Le dépôt des lignes téléphoniques par Orange ne coûtera à la commune que quelques frais d'étude.

Mais si les poteaux disparaissent, que deviennent les lampadaires qui s'y reposent ?

Il s'avère que notre éclairage public, compétence de la commune ne répond pas aux normes européennes de performance énergétique qui exigent que soient remplacées toutes les lampes par des LED, beaucoup plus économiques et performantes. La municipalité a donc monté un dossier de modernisation de son mobilier lumière. L'investissement de 45 000€ est subventionné à 35 % par une DETR et 30 % par le SDEC, ce qui laisse 14 000€ à la charge de la commune. Ces travaux permettront une économie d'énergie de 59%.

La dépose des poteaux sera anticipé et des luminaires accrochés par fixation latérale aux façades seront posés. Deux lampadaires supplémentaires seront installés chemin des Sillons. Les bornes lumineuses des gîtes seront remplacées pour répondre aux normes pour personnes handicapées. Ces boules seront récupérées et installées provisoirement pour améliorer l'éclairage du camping de la Baignade et du lotissement du Prémontet, dégradé lors de la tempête du mois de mai 2016.

Lors d'une deuxième campagne, le mobilier lumière qui n'est pas concerné par les travaux d'enfouissement sera mis aux normes à son tour. Fin 2018, les très disgracieux fils électriques et téléphoniques qui zèbrent le ciel du Bourg de la Celle Dunoise auront disparu.

Mais alors, où se poseront les hirondelles ?

Ceci est une autre histoire...

Ghislaine Cerclay

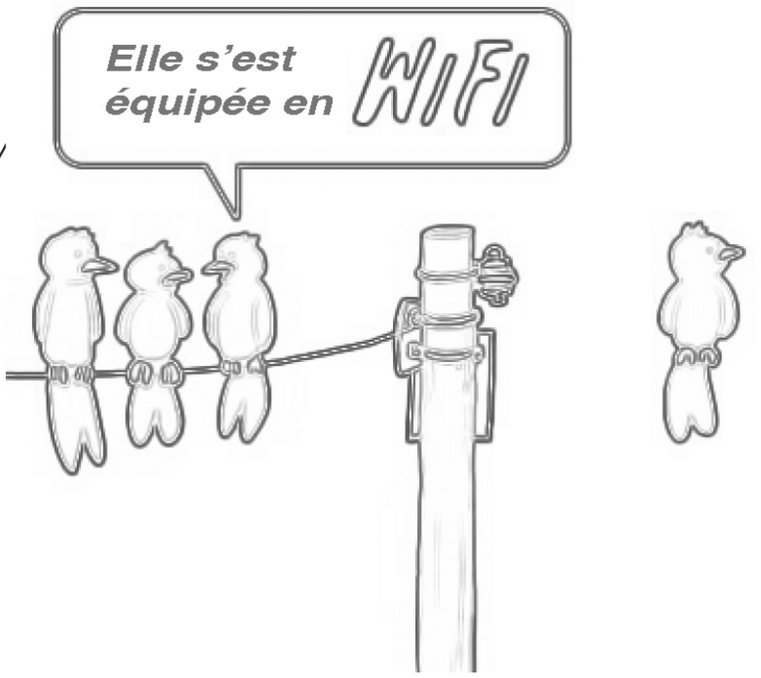

Renouvellement de matériel pour les services techniques

Sur le budget 2016, la commune a choisi d'investir dans un renouvellement important de matériel destiné aux services techniques.

Depuis 2 ans une réflexion était engagée. Compte tenu de l'absence prolongée d'un agent en longue maladie et de la vétusté d'un certain nombre de machines, nous avions choisi de sous-traiter le broyage des haies et des accotements.

À l'issue de cette réflexion, la solution que nous avons adoptée a été de remplacer les deux tracteurs anciens et l'épareuse de la commune par un modèle de tracteur plus polyvalent avec l'apport d'une broyeuse d'accotement. Nous ne sous-traiterons plus que le broyage des haies une fois par an en fin d'automne. Nous avons été amenés à remplacer aussi la tonne à eau par un modèle autonome qui peut être attelé aussi bien à la voiture qu'au tracteur.

Les nouveaux matériels :

- Un tracteur Mac Cormick modèle X5.20T de 88 cv, transmission intégrale avec chargeur avant.
- Une broyeuse d'accotement, largeur de travail 1,60 m.
- Une tonne à eau 1000 litres avec pompe thermique intégrée.

Avec les conditions de reprise des anciens matériels l'effort financier n'a été que de 30 375 € pour la commune qui ont pu être investis sans recours à un emprunt.

En 2015 nous avions pu changer la voiture de service, remplacer la Peugeot de 1998 et de 234 000 km par une Citroën Jumpy de 2012 avec 48 000 km, pour un montant de 14 136 €.

Ces différents investissements ont permis, outre la mise aux normes du parc de matériel, de faire des économies d'énergie significatives et d'améliorer les conditions de travail des agents communaux.

Michel Minaret

La page des villages : Le Chiron

Grâce à l'ordre alphabétique nous sautons une nouvelle fois la rivière. Le village du Chiron est implanté au nord-ouest de La Celle-Dunoise, donc rive droite, sans doute depuis de nombreux siècles, voire même des millénaires. L'orthographe « Chiron » de ce toponyme est attestée en 1520 dans le terrier de La Villatte, mais l'origine de ce nom de lieu est à coup sûr beaucoup plus ancienne et nous pouvons certainement la faire remonter jusqu'aux Celtes.

Ce terme désigne l'entassement des pierres qui ont été enlevées des champs et des pâtures par de très anciens agriculteurs celtes. Mais cette zone fut très probablement peuplée dès le néolithique puisque deux haches de pierre polie ont été trouvées vers 1896 entre La Gilardière et Bouéry. Ces haches sont actuellement conservées au Musée de Guéret.[1]

Ce toponyme se rencontre en Poitou où il désigne un tas de pierres au milieu d'un champ. Mais il peut, également en Poitou, qualifier un endroit inculte signalé par des pierrailles et des broussailles pouvant marquer un point d'absorption des eaux, et aussi quelquefois un affleurement rocheux.

Le Chiron de La Celle-Dunoise peut être rapproché de tous ces types, avec son ru discontinu, quelquefois souterrain et son escarpement.

Ce village ressortissait donc à l'époque moderne de la seigneurie de La Villatte qui y détenait des terres de condition serve. Une partie de cette seigneurie fut aliénée au profit du seigneur de Bouéry – le domaine de la seigneurie de Bouéry jouxtait Le Chiron – qui percevait au XVIIe siècle la dîme due par le village plutôt que le prieur-curé de La Celle-Dunoise. En effet, si les dîmes ont été créées pour subvenir aux besoins du culte, elles avaient cependant été en partie inféodées à d'autres établissements ecclésiastiques que l'église paroissiale, puis à des seigneuries.

Au cours du IXe siècle, la famille le plus souvent représentée et sans doute la plus nombreuse, est celle des Rameix, puisqu'il est dénombré 8 mariages dans lequel l'un des conjoints porte ce patronyme, sur un total de 25. Mais le premier mariage concernant un Rameix est celui de Jean, fils de Louis Rameix, militaire en retraite et venu de Caux lorsqu'il a épousé Marie Pineau.

Deux chênes au Chiron
Photo Michel Minaret

1 - Mémoires de la SSNAHC, tome XX

Les familles Berger, Mazeret et Sudron sont également bien représentées. Beaucoup d'hommes se déclarent charpentiers (8), tailleurs de pierre (5), maçons (7) mais seulement 4 cultivateurs. Et puis nous rencontrons 1 menuisier et 1 briquetier, et chez les femmes : 4 couturières et 1 servante au bourg. De nombreux témoins annoncent des professions identiques à ceux des futurs époux, quelques-uns se distinguent cependant : nous rencontrons également des maréchals ferrants et 1 tailleur d'habits, des marchands et des aubergistes du bourg. Ici pas de pharmacien, ni de percepteur, non plus que de clerc de notaire comme nous avons pu le noter ailleurs.

Ainsi que pour les autres villages étudiés, le mois des mariages est février (13), suivi de janvier (8), mars (2) et avril (1). Dans la tradition catholique, on ne se marie pas en mai, mois de Marie ; on ne doit pas non plus se marier pendant le mois de novembre qui est le mois consacré aux morts ; le Carême et l'Avent sont également respectés.

Les mariages multiples sont à noter. Ainsi le 15 février 1847 convolent Silvain Mazeret et Magdeleine Rameix, en même temps que Antoine Mazeret et Silvaine Rameix. Silvain et Antoine sont frères, Magdeleine et Silvaine sont sœurs ; ils sont tout les quatre du Chiron. Le 15 février 1864 convolent François Mazeret et Marie Dumoulin en même temps qu'Étienne Dumoulin et Marie Justine Mazeret, François est le fils de Silvain qui s'est marié en 1847 ; François et Marie Justine sont frère et sœur, Marie et Étienne sont également frère et sœur. Le 6 février 1882 convolent Pierre Édouard Rameix de Caux et Marie Lucie Mazeret du Chiron en même temps que Jean Ferdinand Mazeret du Chiron et Marie Alexandra Rameix. Marie Lucie est la fille d'Antoine qui s'est marié en 1847 ; Pierre Édouard et Marie Alexandra sont frère et sœur, Marie Lucie et Jean Ferdinand sont également frère et sœur. Le même jour, le frère de Pierre et de Marie Rameix, Auguste se marie avec une jeune fille des Granges. Nous observons que les Mazeret et les Rameix font très souvent alliance. Les mariages multiples donnent à penser qu'ils étaient souvent liés à des stratégies familiales pour la possession de la terre car malgré leur déclaration de professions ils étaient également propriétaires terriens.

À ce sujet Camille Laborde a rapporté ceci : « (les) paysans prétendaient que, lorsqu'il y a plusieurs mariages le même jour, le premier emporte tout le bonheur. Ainsi, quand deux frères ou deux sœurs se mariaient le même jour (…), voici comment on tournait la difficulté. Les deux frères (ou les futurs beaux-frères) entraient ensemble à l'église en se donnant le bras et les sœurs (ou les futures belles-sœurs) (…) se donnaient la main. »[2]

Au recensement de 1921, Le Chiron comptait 8 maisons et 26 habitants. En 1975, il ne comptait plus que 8 habitants, en 1982, 12 habitants et 9 maisons. En 2016 Le Chiron englobe 7 résidences principales pour 10 habitants et 3 résidences secondaires.

Josiane Garnotel

2 - Mémoires de la SSNAHC, tome 28 fascicules 1 et 2, 1941 et 1942.

Le marronnier du Cluzeau s'écrit avec deux « r »

Comme cet arbre est âgé !

Nous ne connaissons pas son âge. Un marronnier peut vivre 400 ans et atteindre 35 m de stature.

L'histoire des marronniers en France est récente et mérite d'être racontée.

Mais tout d'abord, pourquoi les appelle-t-on « marronniers d'Inde », celui du Cluzeau comme les autres ? Leur nom savant est Aesculus hippocastanum, nom composé d'un terme latin et de deux termes grecs : aesculus est pour les anciens Romains un chêne aux fruits comestibles, hippos est le vocable grec du cheval et kastanom celui du marron. Il était fréquent en Turquie de soigner des chevaux qui présentaient des difficultés respiratoires avec les fruits de cet arbre. Sa région originelle est petite, elle recouvre les Balkans et le Caucase, englobant essentiellement l'actuelle Grèce et l'actuelle Bulgarie… Alors pourquoi Inde ? Ce point est resté assez longtemps mystérieux.

Il semblerait qu'un jeune marronnier ait été introduit à Constantinople (actuelle Istambul en Turquie) vers 1557, puis passa sous forme de cadeau et de marron prêt à germer jusqu'à l'hôtel de Soubise à Paris en 1615. Cet arbre était beau, il a séduit par son port harmonieux, son houppier (ou couronne) majestueux et sa floraison abondante qui se déploie sous la forme de grappes dès le mois de mai. Oui, mais pourquoi Inde ?

Il semblerait encore que le premier marronnier introduit à Constantinople l'ait été par un marin de la Compagnie des Indes et le quiproquo était lancé…

Donc très beau, il a été utilisé pour les plantations d'alignement effectuées au cours du réaménagement de Paris tout au long du XIXe

siècle, et puis il a gagné les places des villages et les cours d'écoles. Son statut ornemental est indiscutable pour le spécimen près du pont de la rivière, mais qui a planté celui du Cluzeau, comment est-il venu jusque-là ?

Le bois du marronnier n'est pas de très bonne qualité, bien que facile à travailler, il a une faible valeur commerciale. Ses branches se cassent très facilement, son tronc est pourtant robuste, avec des branches incurvées à leurs extrémités, formant une couronne épaisse, arrondie et allongée.

Et puis, il y a le marronnier dans la presse, qui est un article de peu d'importance, sur un sujet facile qui revient tous les ans à même époque meublant une période dite « creuse ». Pourquoi ce nom de marronnier ? Parce que des Gardes Suisses ont été tués le 10 août 1792 aux Tuileries et ont été enterrés sur place. À cet endroit a été planté un marronnier qui fleurissait dès le mois d'avril. Les journaux s'en délectaient et annonçaient tous les ans la venue du printemps.

Le marronnier du Cluzeau a-t-il connu une existence aussi mouvementée ?

Poussant sur le domaine public, depuis certainement très longtemps (200 ans voire plus?), il ne mesure que 18 m pour une circonférence de 2,67 m car il est comme un grand bonsaï, planté sur un tas de rocailles. En 2002, lorsqu'il a été recensé, son état sanitaire a été déclaré bon. Pourtant depuis, des branches sont tombées, beaucoup sont creuses. Les marronniers sont une espèce « quasi menacée» d'après la liste des statuts de conservation de l'UICV[1], c'est à dire qu'il se raréfie et que nous pouvons craindre qu'il soit en danger dans un futur proche. Les marronniers étaient peu sensibles aux parasites, il n'en n'est plus de même actuellement et de nouveaux prédateurs sont apparus. Il a été envisagé d'abattre le marronnier du Cluzeau bien mal en point, ses amis l'ont protégé et ont permis qu'il soit sauvegardé.

Mais pourquoi ce titre ? Bien sûr que marronnier s'écrit avec deux « r » !

Le marronnier du Cluzeau oui, mais pas le frère-lai-guide-sauveteur et maître chien de la Communauté du Grand Saint-Bernard. Ce religieux accompagnait les chiens de race Saint-Bernard dans leurs recherches des personnes en difficulté dans la neige. Un maronnier est un compagnon, un accompagnateur dans la montagne. Mais il semble que les glissements de l'orthographe lui attribue deux « r » depuis quelques décennies ! La beauté et l'assistance se retrouvent et c'est très bien ainsi.

Josiane Garnotel

1 - Union internationale pour la conservation de la nature, basée au Canada.

La page des recettes

Une recette donnée par Adama, 17 ans

Reine de SABA(nanes)
(mélange d'un mœlleux chocolat et de bananes, c'est riche!)

Ingrédients (pour 4)

80g. farine
125g. beurre
125g. sucre
125g. chocolat
3 œufs et une pincée de sel
3 bananes

Recette :

préchauffer le four
faire fondre le chocolat avec le beurre
mélanger farine, sucre et les jaunes d'œufs
y ajouter le chocolat fondu
réduire les bananes en purée
verser dans un moule à manqué ou à savarin la moitié de la préparation au chocolat, égaliser
étaler la purée de bananes
recouvrir de l'autre moitié de la pâte.
enfourner 20 à 25 min à 200° C (la pâte doit rester mœlleuse).

Pâté aux pommes de terre

Merci à cette personne qui nous offre sa recette du pâté aux pommes de terre et qui souhaite rester anonyme. «*Le pâté aux pommes de terre, c'est très facile à faire, nous dit elle, pour peu qu'on ait une bonne pâte et de la bonne crème*».

Vous couvrez la tôle de pâte en laissant un petit rebord.
Vous coupez vos pommes de terre et vous en mettez une première couche, vous recouvrez de la moitié de la crème.
Puis vous étalez une deuxième couche de pommes de terre et le reste de la crème. La crème doit être bonne, la meilleure est celle qu'on peut trouver à la ferme. Certains mélangent à la crème les oignons et le persil, mais on peut aussi les mettre sur les pommes de terre.
Vous faites un couvercle avec le reste de pâte, en le faisant passer sous les bords. Vous collez avec du jaune d'œuf délayé d'un peu d'eau et vous badigeonnez le pâté.

Le pâté doit cuire au four une petite heure à environ 180°C.

La pâte feuilletée :

Il vous faut une livre de farine, une demi-livre de beurre et un verre d'eau. Tous les temps de repos de la pâte doivent se faire au frigidaire. Délayer la farine et l'eau, laisser reposer 10mn.

Étaler et couper le beurre en petits morceaux au milieu. Plier comme une serviette pour l'enfermer. Étendre la pâte au rouleau en une bande, la replier en trois, en rabattant un des bouts sur le milieu de la pâte, et l'autre bout par-dessus le premier. C'est ce qu'on appelle donner un tour. Mettre le morceau de pâte dans l'autre sens et redonner un coup de rouleau. Laisser reposer 20 minutes. Recommencer à l'allonger au rouleau, puis plier en 3, c'est le 2e tour, laisser reposer la pâte au frais environ 20 min. Recommencer, à l'allonger dans un sens et laisser reposer 10 minutes avant de le faire dans l'autre sens.

La pâte est meilleure quand on prend le soin de la faire la veille.

Zéro pesticide

Depuis de nombreuse années, la Commune de La Celle Dunoise est engagée dans la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires dangereux pour la santé et l'environnement, expérimentant de nouvelles pratiques pour entretenir et embellir les espaces verts.

La signature de la charte zéro pesticide sera avant tout une reconnaissance de ce remarquable travail de nos agents municipaux. La municipalité vous invite à vous joindre à cet évènement organisé avec le CPIE du Pays creusois samedi 25 mars 2017.

À cette occasion, vous pourrez visiter l'exposition « Objectif : zéro pesticide », rencontrer et échanger avec des jardiniers expérimentés, participer à des ateliers ludiques et partager un pot de l'amitié.

Réservez votre journée dès à présent !

Le SDEC

Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse

Qu'est ce que le SDEC ?

Créé en 1946, le SDEC est un Établissement Public de Coopération Intercommunale.
Il regroupe les communes du département de la Creuse et est composé de 21 syndicats primaires. C'est un syndicat mixte auquel adhèrent également les 14 communautés de communes du département.

Composition du SDEC

Le siège social du SDEC est à Guéret, 11 Avenue Pierre Mendes France. Il emploie à ce jour 26 salariés.

André Mavigner préside le Syndicat, composé des délégués désignés par les conseils municipaux des 259 communes creusoises. Pascal Lemaitre et Alain Serret y représentent La Celle Dunoise.

Les missions du SDEC

Le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse est l'autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité dans le département de la Creuse.

Le SDEC, propriétaire

La propriété des réseaux électriques est transférée des communes au SDEC. C'est un patrimoine important : 5919 km de réseau HT et 4124 km BT, et précieux, évalué à 326 millions d'euros.

Le SDEC, gestionnaire

Le SDEC, comme la plupart des syndicats d'électricité, a confié à Électricité Réseaux Distribution France (ERDF[1]) l'exploitation et l'entretien du réseau et les investissements sur la Haute Tension, service organisé par un cahier des charges de concession, renouvelé en 1992 pour 40 ans.

1 - Devenu très récemment ENEDIS

Le Syndicat intervient en matière d'Éclairage Public (E.P.) pour la création d'installations neuves, l'extension d'installations existantes, la modernisation d'installations anciennes, l'illumination de monuments ou l'éclairage d'installations sportives.

Le coût de ces travaux est imputable aux communes, mais le SDEC aide gracieusement les communes pour le montage des dossiers administratifs et apporte une aide financière, sous forme de subventions.

Le SDEC gère le marché d'électrification rurale sur le département : extension (prolongement ou création d'un réseau de distribution), renforcement dont les travaux ont pour but d'améliorer la qualité de la distribution aux abonnés déjà raccordés et effacement (traitement de certains ouvrages aériens en technique « esthétique », dans le périmètre de sites classés par exemple).

Il développe également un pôle info énergie, qui conseille les communes et les particuliers sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables :

- alimentation électrique autonome des site isolés grâce à des installations alternatives (solaire, éolien ou hydraulique)
- diagnostics thermiques des patrimoines pour les collectivités et étude de faisabilité pour la mise en place de chauffage à base d'énergie renouvelable, en partenariat avec l'ADEME et la région.
- Conseil en Énergie Partagé (CEP), étude, conseils et accompagnement dans un programme d'actions visant à maîtriser les consommations énergétiques avec par exemple la mise en place de chaudières à bois.

Le SDEC coordonne un groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés (groupement auquel La Celle Dunoise n'est pas adhérente).

Le syndicat lance un plan pour soutenir le développement des véhicules électriques (l'éléctromobilité). Il est partenaire des communes intéressées par l'installation d'un réseau suffisamment dense en Creuse de bornes de recharge des batteries électriques.

Enfin, dans l'actuel contexte de transition énergétique, le syndicat a décidé de se lancer dans la production d'électricité avec un tripe objectif : développer l'utilisation des énergies renouvelables, promouvoir des cercles vertueux (valoriser les certificats d'économie d'énergie, produire de l'énergie propre, réinjecter les bénéfices dans des actions de maîtrise de l'énergie) et diversifier les recettes pour continuer d'apporter des services gratuits aux communes.

Et La Celle Dunoise ?

La commune est engagée dans plusieurs dossiers avec le SDEC :

- un diagnostic énergétique a été réalisé en 2016, qui a permis de quantifier les énergies dépensées (chauffage, essence, éclairage public etc), de les chiffrer et se conclura prochainement par une synthèse d'étude,
- un diagnostic énergétique des bâtiments devrait débuter prochainement, qui nous permettra de planifier les travaux nécessaires pour une meilleure maîtrise de l'énergie électrique,

- l'enfouissement des lignes basse tension et la mise aux normes de l'éclairage public démarreront très prochainement.

Le coin des curieux...

L'électrification rurale en Creuse remonte au début de l'année 1926. Le département passa alors une convention pour la construction et l'exploitation des réseaux, avec l'Union Électrique de la Creuse, groupement des producteurs d'énergie électrique.

Les réseaux appartenant au Syndicat d'électrification, devaient être exploités par les divers adhérents de l'UEC lesquels s'étaient partagé le territoire en zones d'action.

En 1929, il apparaît aux Syndicats Intercommunaux, qu'ils avaient intérêt à former des groupements de syndicats départementaux. Monsieur Riffaterre, Député de la Creuse, et Monsieur Jobert, Sénateur de la Corrèze, en ont été à l'origine.

C'est ainsi que la Fédération Départementale des Sociétés d'Électrification de la Creuse fur créée sous la Présidence de Monsieur Riffaterre.

Par suite de difficultés diverses, cette Fédération fut dissoute en 1936.

Devant les intérêts multiples que présentait le regroupement de toutes les collectivités, Monsieur Riffaterre provoqua le 7 Mars 1946, une réunion à la Préfecture de la Creuse, au cours de laquelle fut décidée la création du Syndicat Départemental d'électrification de la Creuse. À cette date, 17 syndicats intercommunaux ont adhéré au SDEC, à savoir :

Bellegarde en Marche, Bonnat, Bourganeuf-Bénévent, Boussac, Chatelus Malvaleix, Néoux-Aubusson, St-Sulpice Les Champs, Evaux-Auzances, Dun Le Palestel, Jarnages, La Souterraine, St-Vaury, Pontarion, Gentioux-La Courtine, Crocq, Grand Bourg-la Ville de Guéret.

Côté pratique :

Si un abonné subit des dysfonctionnements répétitifs sur son installation électrique, il doit en référer :
à ERDF par courrier : ERDF Agence Raccordement Limousin, BP 406, 87012 Limoges cedex ou au SDEC par téléphone ou par courrier : 11 avenue Pierre Mendes France 23000 Guéret, 05 55 81 53 01 ou en mairie, 05 55 89 10 77 qui transmettra au SDEC et à ERDF.

Ghislaine Cerclay

Rectificatif

L'élu municipal siégeant au SIARCA est Nicolas Deuquet et non Patrick Deuquet comme il a été dit dans la passerelle 110. De plus, nous tenons à présenter toutes nos excuses à Sandrine Dardaillon- Billonnet dont le nom a été écorché dans ce même article.

La page des écoliers

Classe des CM

Depuis l'an dernier, nous avons des correspondants dans la ville de Bobigny, dans la région parisienne. A chaque période nous échangeons un courrier pour partager nos vies bien différentes. Dans l'envoi du mois de décembre, nous avons fait nos portraits en poésie. Nous vous les faisons partager.

Je suis ...

Je suis le chat dans la maison,
Je suis le panda dans le bambou,
Je suis la couronne de miss France ,
Je suis les étoiles de l'espace,
Je suis les doudous du monde,
Je suis le sapin de noël.

Karen

Je suis ...

Je suis le chanteur Claudio Capéo,
Je suis la patate sous la terre,
Je suis l'histoire de France,
Je suis la souris et le chat,
Je suis la souris qui mange,
Je suis le cheval qui galope,
Je suis le poisson qui nage.

Stan

Je suis ...

Je suis la raquette qui tape dans le volant,
Je suis la balle de mon chien,
Je suis la calculatrice des mathématiques,
Je suis l'opération du problème,
Je suis le panier de mon chien.

Alexis

Je suis ...

Je suis le lapin de la campagne,
Je suis les animaux de la nature,
Je suis le lapin de la vie,
Je suis les chants de la nature ,
Je suis le bambou du panda,
Je suis la beauté du panda,
Je suis l'amour des animaux,
Je suis la vie des animaux,
Je suis les couleurs de l'automne,
Je suis les bruits de l'eau.

Léana

Je suis ...

Je suis le cerf dans la clairière,
Je suis mon chien dans sa niche,
Je suis le renard dans son terrier,
Je suis la mésange sur l'arbre,
Je suis le pigeon dans sa casserole,
Je suis Scrat et sa noisette,
Je suis la fraise du dentiste.

Louison

Je suis ...

Je suis la musique sur le téléphone,
Je suis le vent de la Corse,
Je suis l'eau de la piscine,
Je suis le personnage de Chica Vampiro,
Je suis un animal de l'océan,
Je suis un chanteur qui passe à la télévision.

Célia

Je suis ...

Je suis la musique sur la tablette,
Je suis le vent de la France,
Je suis l'eau de la piscine,
Je suis un personnage de Chica Vampiro,
Je suis un animal de l'océan,
Je suis un chanteur qui passe à la télévision.

Tatiana

Je suis ...

Je suis l'ocelot prédateur,
Je suis le renard rusé,
Je suis le piano musical,
Je suis le cheval de la lune
Je suis un hérisson piquant,
Je suis le dauphin joueur,
Je suis le lion, le roi des animaux,
Je suis le chat doux,
Je suis le guépard rapide,

Alice

Je suis ...

Je suis le jeu d'échec,
Je suis comme un dauphin dans l'eau,
Je suis les dix ans de carrière de Soprano,
Je suis l'hybride le plus fantastique,
Je suis la force d'un monstre,
Je suis les flancs du dragon,
Je suis le coeur de la vie,
Je suis le maître de la création,

Yann

Je suis ...

Je suis la paresse du paresseux,
Je suis le violet de la prune,
Je suis les tours du magicien,
Je suis la force du cheval,
Je suis les ruses du renard,
Je suis le Japon du globe,
Je suis l'arc-en-ciel aux mille couleurs,
Je suis la confiture sur la brioche,
Je suis la musique de la guitare,
Je suis le travail de l'école.

Ilyana

Je suis ...

Je suis l'enfant dans le pré,
Je suis les coquelicots dans les champs,
Je suis le renard dans la forêt,
Je suis l'écureuil dans l'arbre,
Je suis les mathématiques dans le cahier,
Je suis le dessin sur la feuille,
Je suis l'origami en papier,
Je suis le poisson chirurgien.

Jérémy

Je suis ...

Je suis le bleu ciel du matin
Je suis les blagues de Toto,
Je suis le saumon qui explore la mer,
Je suis le Pockémon Pickachu,
Je suis le bleuet de l'été,
Je suis le loup de la forêt.

Horatio

Je suis ...

Je suis le tennis de l'Espagne,
Je suis la jonquille sous l'eau,
Je suis Tintin et son chien,
Je suis Amir jouant au rugby ,
Je suis la mer bleue,
Je suis mes copains qui ont dix ans.

Gianni

La vie des associations

Association Celloise d'Entraide

Comme elle l'avait fait en avril 2016, notre association a participé et a tenu un stand à la Bourse aux livres du 9 octobre 2016, organisée par le comité des fêtes cellois. Ces journées sont toujours pleines d'entrain, les livres permettant les échanges et les conversations qui en résultent sont souvent bien agréables.

Notre désormais traditionnelle braderie s'est déroulée pendant 3 jours, du 29 au 31 octobre. Les visiteurs et les acheteurs sont venus nombreux, plus particulièrement les samedi et dimanche.

De nombreux bénévoles ont donné de leur temps, pour l'installation, pour la tenue des stands, la vente et pour le rangement… car oui, il restait des vêtements à vendre, ils sont toujours à disposition dans les locaux de l'ACE, route des Peintres. Que tous ces sympathiques bénévoles soient ici remerciés, la braderie leur doit son succès renouvelé.

L'Association a consacré les 152 € de subvention accordés par le CCAS au Repas de Noël. Celui-ci s'est déroulé le 4 décembre 2016 et a réuni 42 personnes qui ont savouré un déjeuner de fête, cuisiné et servi par l'équipe de Monsieur Assimon, traiteur à Aigurande.

L'apéritif était offert par M. le Maire, Claude Landos. Nous l'en remercions et rappelons notre plaisir d'avoir pu trinquer avec lui.

Trois musiciens ont assuré l'animation, incitant à la danse les convives ravis de se déhancher en musique.

Le même jour des bouquets de fleurs ont été remis à trois couples de la commune pour qui l'année 2016 était celle de leur soixantième anniversaire de mariage : Mme et M. Gental, Mme et M. Berger, Mme et M. Dechezleprêtre.

L'Association a fait don d'environ cinquante peluches, de quelques jouets et vêtements d'enfants à l'association Des Nez Rouges qui avait été victime du cambriolage de son entrepôt de Limoges.

Sur votre agenda : l'assemblée générale de l'ACE se tiendra le samedi 18 février, à 15 heures, à la salle des loisirs.

L'Association Celloise d'Entraide vous souhaite une bonne année 2017.

Jeannine CARENTON, présidente

Tennis club de La Celle Dunoise

Le ballet incessant des vols de grues dans notre beau ciel creusois m'indique que le temps est venu de dresser le bilan tennistique.

Une année satisfaisante à bien des égards.

36 cartes du club et 20 licences FFT ont été délivrées soit une légère progression par rapport à la saison dernière. Un nombre qui permet au club d'équilibrer son budget, avec en point d'orgue un très beau tournoi 2016 tant sur le plan sportif que sur le succès populaire le jour des finales.

Parlons de l'avenir maintenant.

Le tournoi 2017, après homologation de la Ligue, aura lieu du 4 août au 13 août.

Une nouveauté importante à partir de la saison prochaine. La Celle Dunoise faisant partie de la Comcom du pays Dunois aura accès à la nouvelle structure couverte inaugurée cette année à Dun le Palestel. En conséquence la pratique du tennis sera possible même en cas d'intempéries. Pour y avoir accès, me contacter afin d'obtenir les clés. Une réservation préalable sera obligatoire.

Pour terminer revenons aux dures réalités des cotisations 2017. Le prix des cartes du club est inchangé. Les licences pour la fédération augmentent de 2 €. Les cartes du club et les licences FFT sont disponibles dès à présent soit à la mairie soit chez Patrick Deuquet au 10 rue des Pradelles.

Pour avoir accès au court, chaque joueur laissera sa carte chez l'un des dépositaires de la clé à savoir : Domi Coiffure, la Bergerie ou l'Auberge des Pêcheurs .

Je rappelle que chaque joueur présent sur le court doit posséder une carte club et une licence FTT de l'année en cours.

Bonne année tennistique à toutes et à tous.

Le Président, Patrick Deuquet

La Gaule Celloise

L'assemblée générale de la gaule celloise aura lieu le dimanche 15 janvier 2017 à 10 heures à la salle des loisirs de la Celle Dunoise.

Programme :

Bilan de l'année écoulée,

Projets de l'année à venir.

Venez nombreux.

Le Président, Patrick Deuquet

Paradis de Pablo

L'équipe du Paradis de Pablo vous souhaite une très belle année 2017.

Pendant l'hiver, les activités continuent : cours d'équitation, avec monitrice BEES, balades poneys ou ânes en main, balades en calèches, interventions en médiation par l'animal.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire : 06 01 76 15 63 ou 06 65 14 37 35

The Paradis de Pablo's team wish you a happy new year.

During wintertime, we are still open: riding lessons, riding on poneys and donkeys with mom or dad, horse drawn carriage ride, and animal assisted interventions.

Please feel free to call us at 06 65 15 37 35

Toute l'équipe de *la Passerelle* vous souhaite une très bonne et heureuse

Année 2017

Manifestations 2017

Dates	Associations	Lieu	Manifestations
Les lundis	**Récréation Active**	48, rue de la Marche	**Atelier patchwork** de 14h à 18h
Les lundis toute l'année	**Groupe de marche**	La Celle Dunoise	**Petite randonnée** RDV parking de la Bergerie 14h
Les mardis	**Atelier de fil en aiguille**	La Bergerie 05 55 89 67 16	**Broderie, tricot, crochet…** à partir de15h
Les mercredis	**Bénévoles**	Mairie bureau du Maire	**Atelier Informatique** à 14h30
Les mercredis	**A.C.E.**	Salle des Loisirs	**Gymnastique** de 10h à 11h
Les jeudis	**A.C.E.**	Salle des Loisirs	**Zumba** de 18h à 19h
Les jeudis	**A.C.E.**	Local ACE 21, route des Peintres	**Atelier peinture et relais lecture** de 15h à 17h
7 janvier	**Municipalité**	Salle des Loisirs	**Cérémonie des vœux de la Municipalité** 15h
15 janvier	**La Gaule Celloise**	Salle des Loisirs	**Assemblée générale** à 10h
19 janvier 16 février 30 mars	**Relais Assistantes Maternelles du Pays dunois**	Salle des Loisirs et salle Polyvalente le (10/11)	**Baby gym** de 9h30 à 12h
18 février	**ACE**	Salle des Loisirs	**Assemblée générale** à 15h
25 mars	**Municipalité**	Salle polyvalente	**Signature de la charte zéro pesticide**

Impression ECP